

SM

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE NATIONALE

OFFICE DE LA RÉSISTANCE

1^{re} Section
COMMISSIONS

DOSSIER N° III/07860

Mme Vve TULKENS, née
THIANGE Agnès (mère)
4, rue André Fivé,
HERSTAL


ATTESTATION

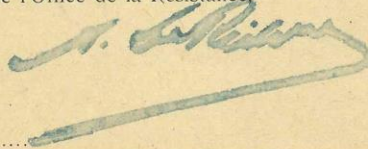
La qualité de Résistant Armé est reconnue à titre posthume à Monsieur TULKENS Joseph, Jean.....
né à Herstal....., le 1.2.07.....
par la Commission de contrôle de Liège I.....
en date du 29.6.48....., en application des articles 1 et 5 de l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 établissant le Statut de la Résistance Armée.

M. TULKENS J.....
était affilié au groupement P. A.....

Le temps passé dans la Résistance est de 1 an 7 mois,
soit du 1.8.41 au 15.2.43 arrondi au mois
supérieur. A Bruxelles, le 31.3.49.....

POUR LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE,
Le Colonel DE RIDDER,
Chef de l'Office de la Résistance.

ATTESTATION POUR : 1° Ayant-droit;
2° Groupement; 
3° O. C. M.;
4° D. G. P. M./III D.;
5° D. G. P. M.;
6°



AVIS IMPORTANT.

Il est recommandé au titulaire de la présente attestation de ne pas s'en dessaisir. En aucun cas il n'en sera délivré de duplicata. Le cas échéant, il lui appartient d'en établir des copies à faire certifier conformes éventuellement par l'administration communale de sa résidence.



MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE NATIONALE
MINISTERIE
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE
DIENST
VAN DEN WEERSTAND

N° d'ordre : III 07860
Volgnummer :

*ambt van
licentie
voor activiteit in de
PROPO...*
Posthume

ACCEPTÉ
Com. Cont. *Ligei*
Date : *196-48*

Groupelement de résistance : **ARMÉE BELGE DES PARTISANS**
Weerstandsgroepering :

NOM (en capitales) : **T U L K E N S**
NAAM (in drukletters) :

Prénoms : **Joseph, Jean.**
Voornamen :

Domicile : **Herstal rue André Fivé 4**

Lieu et date de naissance : **Herstal le 1/2/1907**
Geboorteplaats en datum :

Nationalité : **Belge**
Nationaliteit :

Etat civil : **Célibataire**
Burgerlijke stand :

N° de la carte d'identité : **23960 délivrée à Herstal**
N° der eenzelvighheidskaart :

Grade et position militaire : **Milicien Classe 27. 1° Régiment de Lanciers.**
Graad en militaire stand :

Profession et position civile : **Ouvrier d'Usine.**
Beroep en burgerlijk ambt :

Titres droit éventuels en cas de décès : **Veuve TULKENS (Mère) Rue André FIVE 4 à Herstal**
Gebeurlijke rechthebbende in geval van overlijden :

Date d'entrée dans la résistance : **Fin 1940 (Front Wallon)**
Datum van toetreding tot den Weerstand :

Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupelement(s) : **AOÛT 1941 Armée Belge des Partisans**
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) :

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) : **Arrêté le 8/8/42 détenu à la Citadelle de Liège et Fusillé le 15/2/1943.**
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) :

N° de la carte du groupelement (si possible) :
N° der lidkaart (indien mogelijk) :

Par qui avez-vous été affilié au groupelement ? **Camille HANS (Fusillé)**
Door wie is U aangeworven in de groepering ?

Lieu de votre principale activité : ...Agglomération Liégeoise.....
Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement avec appréciation :
Activiteit door den Groepeerster mede te ondertekenen, met beoordeeling :

Vente de presse clandestine et diffusion de tracts; récoltes de fonds pour SOLIDARITE. Sabotage à la dynamite de nombreux pylônes du réseau de LINALUX. Transport d'armes et munitions pour le groupement, participation à de nombreux coups de main contre l'occupant et les dénonciateurs, attaque à la dynamite des maisons de traîtres et des locaux des organisations d'ordre nouveau.
Arrêté au pont d'Ougrée le 2/8/42 en compagnie de plusieurs de ses camarades (dont Joseph FULKENS) abattu) lors d'une expédition de sabotage contre les installations d'Ougrée-Marhay. Fusillé à la Citadelle de Liège le 15/2/43.

Resume incomplet, l'activité n'ayant pas été connue complètement par l'ayant droit, ses chefs étant morts face à l'ennemi durant l'occupation.

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE,
L'ayant droit, Signature de l'intéressé,

the Fulkens, mère

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :
Handteekening van belanghebbende,



Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :
Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de l'affiliation au groupement;
1° Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanverving en de aansluiting bij de groepeerings;

2° Que
2° Dat

était (n'était pas) (1) affilié au groupement avant le 4 juin 1944
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeerings

et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au 4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot

....., pour les motifs suivants) :
....., uit hoofde van volgende redenen) :

Sceau du groupement
Zegel der groepeerings

Le Commandement National,
Het Nationaal Commando,

REMARQUE IMPORTANTE.
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat de civisme, à délivrer par l'Administration communale.
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te leveren door het Gemeentebestuur.

(1) Biffer la mention inutile. — Het onnoodige doorhalen.

17066. - I. C. M./I. T. - 100.000 ex.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
Service de Liquidation
de

L'Armée Belge des Partisans
36, avenue Milcamps, 36,
Bruxelles

Bruxelles, le

J. Com. Herstal

Exp. 4860

h30

Monsieur le Bourgmestre,

Afin de nous permettre d'introduire une proposition de distinction honorifique à titre posthume en faveur du nommé: *Aulhaus Joseph - Jean* anciennement domicilié dans votre commune, rue *Anciens Sire* N° *4*, nous vous saurions gré de nous faire parvenir un extrait de l'acte de décès de l'intéressé.

Cette pièce officielle devrait si possible faire état de la date de naissance du bénéficiaire et des noms et adresse de son ayant droit légal.

Nous vous remercions d'avance de votre bonne obligeance et vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, en nos sentiments les meilleurs.

Le secrétaire National

R. Adam
R. ADAM

20/155
10/2/1943 Liège

2564

CITATION proposée par le Chef du Groupement de la Résistance Armée:

Membre de l'ARMÉE BELGE DES PARTISANS actif et courageux, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès. Il transporte des armes, munitions et explosifs permettant ainsi la réalisation de nombreuses actions très importantes. Il participe à de nombreux sabotages dans l'agglomération Liégeoise, tels que : Sabotage à la dynamite de nombreux pylônes du réseau de LINALUX, IL participe aux actions contre la machine de guerre ennemie et contre les traîtres.

Arrêté en service commandé le 8/8/1942, il est incarcéré à la Citadelle de Liège où il fut arraché des secrets qu'il détient, il fut fusillé le 15 février 1943.

Élément de grande valeur qui a toujours rempli ses missions à l'entière satisfaction de ses Chefs.

~~THIANG~~ K E N S

HERSTAL le 1/2/1907
Belge
Le Chef du Groupement de la Résistance Armée: JOSEPH, JEAN

Belge

mil. cl.27 Rég. de lan

Lieutenant

Commandant de Compagnie

août 1941

inexistant sous l'occupation

néant: A

néant: A

Le Chef de l'Office de la Résistance

Office de la Résistance Française

sa mère:

THIANG, Agnès, Marie, Augusta à HERSTAL, rue André Fivé 4

Membre de l'ARMÉE BELGE DES PARTISANS depuis août 1941, quoique ayant fait de la Résistance bien avant cette date, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues; Diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des familles de nos Compagnons déjà tombés, transport d'armes et de dynamite. Il participe à de nombreux sabotages dans l'agglomération Liégeoise, tels que : Sabotage à la dynamite de nombreux pylônes du réseau de LINALUX, IL participe aux actions contre la machine de guerre ennemie et contre les traîtres. - Arrêté par l'ennemi le 8/8/42 ; il est incarcéré à la Citadelle de Liège, il est sauvagement martyrisé et ne pouvant rien lui arracher des secrets qu'il détient, il fut fusillé le 15 février 1943. -

CITATION proposée par le Chef du Groupement de la Résistance Armée:

Membre de l'ARMÉE BELGE DES PARTISANS actif et courageux, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès. Il transporte des armes, munitions et explosifs permettant ainsi la réalisation d'une série d'actions très importantes, tels que: sabotage à la dynamite de nombreux pylônes du réseau de LINALUX. Il participe aux actions contre la machine de guerre ennemie et contre les trahisons dans l'agglomération Liégeoise.

Arrêté en service commandé le 8/8/1942, il est incarcéré à la Citadelle de Liège où il fut suillé le 15 février 1943.

Elément de grande valeur qui a toujours rempli ses missions à l'entière satisfaction de ses Chefs.

A Bruxelles le 13 mai 1948

Bureau du Groupement de la Résistance Armée.

Le Chef du Groupement de la Résistance Armée:

HERSTAL le 13/5/1948

Belge

mil. ci. 27 Rég. de fan

Lieutenant

Commandant de Compagnie

sont 1941

inexistants sous l'occupation

Vu et approuvé

A : jnsn , le
: jnsn

Bureau de l'Office de la Résistance

Le Chef de l'Office de la Résistance .

as méris

THIOMEX, Agnès, Marie, Angèle à HERSTAL, rue André Tivé 4

Membre de l'ARMÉE BELGE DES PARTISANS depuis 1941, qu'il a fait de la Résistance bien avant cette date, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues; diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des familles de nos combattants tombés, transport d'armes et de dynamite. Il participe à des sabotages dans l'agglomération Liégeoise, tels que: sabotage à la dynamite de nombreux pylônes du réseau de LINALUX. Il participe aux actions contre la machine de guerre ennemie et contre les trahisons. - Arrêté par l'ennemi le 8/8/42; il est incarcéré à la Citadelle de Liège, il est sauvagement martyrisé et ne pouvant rien lui arracher des secrets qu'il détient, il fut fusillé le 15 février 1943.

Biographie.

(Posthume)

=====

TULKENS Joseph Jean
né à Herstal le 1/2/1907
Belge

Milicien classe 27 au 1^o Lancier.

Affilié à l'Armée Belge des Partisans en août 1941

P.A.

L'intéressé n'était titulaire d'aucune décoration tant civile que militaire.

Son ayant droit: Madame veuve TULKENS (mère) domiciliée rue André Fivé 4 à Herstal.

Le brevet doit être établi en langue française.

=====

Dès son affiliation Joseph TULKENS se met résolument au service de la Résistance en diffusant la presse clandestine et des tracts, récoltes pour Solidarité. Il participe au sabotage à la dynamite de nombreux pylônes de la LINALUX et à des transports d'armes et munitions pour le groupement. Il participe à de nombreux coups de main contre l'occupants et ses complices et les locaux d'organisations d'ordre nouveau ou domiciles de traîtres.

Arrêté au pont d'Ougrée le 8/8/42 en compagnie de plusieurs de ses camarades (dont Jean Guillaume abattu) lors d'une expédition de sabotage contre les installations d'Ougrée-Marihaye.

Est mort courageusement face au peloton d'exécution à la citadelle de Liège le 15/2/1943.

Résumé d'activité incomplet, l'activité n'ayant pas été connue par sa mère et ses chefs étant morts face à l'ennemi durant l'occupation



ROYAUME DE BELGIQUE
COMMUNE DE HERSTAL

Le présent extrait est délivré
exclusivement pour :

1. Indigence constatée par certificat
du Bourgmestre de
en date du
2. Affaire administrative.
3. Affaire militaire.
4. Caisse d'Épargne et de Retraite.
5. Caisse de Prévoyance des ou-
vriers mineurs.
6. Société de Secours Mutuels.
7. Allocations familiales (Loi du 14-
4-1928, art. 5).
8. Chômage involontaire.
9. Le Fonds des Mieux Doués.
10. Accidents de Travail.
11. Servir en matière hypothécaire.
(Loi du 10 octobre 1913).
12. Le Ministre de la Justice (Sûreté
Publique).
13. Le Ministre des Affaires Econo-
miques (Office Central des Statis-
tiques).
14. Être transcrit conformément à l'ar-
ticle 80 du Code Civil.
15. Être annoté aux registres de la
Population (A. R. du 30-12-1900).
16. Satisfaire à la Convention Inter-
nationale conclue le
entre la Belgique et
17. Dommages de guerre

105 C. 0088-HERSTAL-T. 47720

ROYAUME DE BELGIQUE
Province et Arrondissement de Liège

COMMUNE DE HERSTAL

EXTRAIT D'ACTE DE DÉCÈS.

N°25/1943.- L'an mil neuf cent quarante trois, le
quinze février, est décédé à Liège, étant domicilié
à Herstal :

Joseph Jean T u l k e n s, né à Herstal le premier
février mil neuf cent sept, célibataire, fils de
Gérard Tulkens et de Agnès Marie Augusta Thiange.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, pour la
raison reprise en marge sous le n° 3

Herstal, le 23 décembre 1946.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL,

Ch. H.

Collé :

21 février 1955.

33 rue du Taciturne
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

33.16.45.
XXXXXX

EFF. 7860/LM.

Lt.-Colonel MARCHAU,
Office de la Résistance -
lère section.
134, rue Royale
BRUXELLES.-

Mon Colonel,

OBJET : Bijou de la Croix de Chevalier de l'Ordre
de Léopold octroyée à feu TULKENS Joseph,
Jean, né à Herstal le 1.2.1907.

Suite à votre lettre du 4 février 1955,
réf: AOR/III/786 - I/3, nous avons l'honneur de
vous informer que le nécessaire est fait auprès
de Madame TULKENS par notre régionale de Liège,
pour lui remettre le bijou.

Veillez agréer, Mon Colonel, l'assurance
de notre considération distinguée.

G.DEWAMME,
Secrétaire National du F.I.

FRONT DE L'INDEPENDANCE

Armée Belge des Partisans
rue de l'Université, 35,
LIEGE.

Téléphone: 23.07.57.

Liège le 18 février 1955.

Monsieur Georges DEWAMME
Secrétaire National F.I.
rue du Taciturnus, 38,
BRUXELLES.

Cher ami,

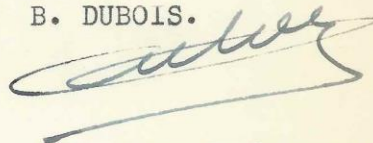
En réponse à ta lettre du 9 courant EFF.7860/LM.
au sujet de la décoration du nommé TILKENS, je te laisse savoir
que en effet celle-ci se trouvait chez Nelly Malmedy, je suis
allée la chercher chez elle.

Je remettrai celle-ci à Charles HOFFERLIN, mardi
prochain à la réunion du Comité Régional, afin que celui-ci qui
est secrétaire de la Section de Herstal, aille la remettre en
mains propres aux parents de TULKENS.

Tu peux donc répondre au Ministère que le néces-
saire est fait.

Amicalement,

B. DUBOIS.



P.S. Veux-tu bien dire à Louisa, que le nom de la personne
de qui j'avais réclamé la biographie est : THIEBAUT
Albertine, épouse GATHY, rue de Bonnelles, 87, OUGREE.

9 février 1955.
XXXXXXXXXXXX38, rue
XXXX du Taciturne.

Melle. DUBOIS Betty
35, rue de l'Université
LIEGE.-

EFF. 7860/LM.

Chère Amie,

Je viens de recevoir de l'Office de la Résistance une lettre dont tu trouveras copie en annexe.

Après vérification, je constate que le bijou de TULKENS, t'a été remis le 15 avril 1950.

J'insiste auprès de toi pour que tu fasses le nécessaire au plus tôt auprès de Madame Tulkens et que tu me tiennes au courant du suivi de cette affaire.

Bien cordialement,

G. DEWAMME,
Secrétaire National du F.I.

9 février 1955.

33, rue du Taciturne
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

33.16.45.
XXXXXX

EFF.7360/LM.

Au Lt.-Colonel MARCHAU,
OFFICE DE LA RESISTANCE
1ère section,
134, rue Royale
BRUXELLES.-

Mon Colonel,

OBJET : Bijou de la croix de chevalier de l'ordre
Léopold octroyée à feu TULKENS Joseph, Jean,
né à Herstal le 1.2.1907.

Suite à votre lettre du 4 février 1955,
réf: AOR/III/736- I/3, j'ai l'honneur de vous faire
savoir que le bijou a été remis en son temps à la
régionale P.A. de Liège qui était chargée de le
transmettre à l'intéressée.

J'interviens immédiatement auprès de
notre Comité pour que le nécessaire soit fait immé-
diatement.

Je vous prie d'agréer, Mon Colonel, l'as-
surance de ma considération distinguée.

G.DEWAMME,
Secrétaire National du F.I.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Le 4 février 1955

OFFICE DE LA RESISTANCE

Ière section
134, rue Royale
BRUXELLES

AOR- III/786 -I/3

Tél.: 18.38.00

au Commandant National des
Partisans armés
38, rue du Taciturne
BRUXELLES.-

Monsieur le Commandant National,

OBJET : Bijou de la croix de chevalier de l'ordre Léopold
octroyée à feu TULKENS Joseph, Jean, né à Herstal
le 1 février 1907.

Je suis en possession d'une lettre de
Madame TULKENS, mère du prénommé, habitant, 4, rue A.
Fivé à Herstal me réclamant le bijou de la CH.O.L. qui a
été octroyée à feu son fils par l'arrêté 5343 du 3 septem-
bre 1948.

Ce bijou a été réceptionné à l'Office
de la Résistance par votre délégué, en date du 28 juillet
1949.

Je vous demande de bien vouloir faire
parvenir d'urgence ce bijou à Madame TULKENS et de me
donner la suite donnée à la présente.

Veuillez agréer, Monsieur le Commandant
National, l'assurance de ma considération distinguée.

LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE

P.O.

Pr. le Chef de l'Office de la Résistance
Le Lt-Colonel Aux. MARCHAU
Chef de Section

Marchau

*remis
le 15 avril 50 -
à Betty Dubois -*

7860

7860